



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ventes aux enchères

Question écrite n° 113607

Texte de la question

Mme Maryse Joissains-Masini attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le projet de loi portant « réforme des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques », incluant réforme du statut des courtiers de marchandises assermentés. Il s'agit d'un projet de « libéralisation » et non de « limitation ». Cependant, le Sénat est revenu sur divers points (art 3, art 36 *bis* notamment) contrairement à l'esprit de la proposition de loi en limitant les possibilités d'interventions des courtiers de marchandises assermentés ainsi que des huissiers d'ailleurs ! Elle lui demande s'il ne pense pas qu'il est contraire à cette loi que commissaires-priseurs en saisissent l'occasion pour tenter de restreindre les possibilités d'intervention d'autres professionnels reconnus et compétents, depuis toujours, avec l'aval d'une partie de la représentation nationale.

Données clés

Auteur : [Mme Maryse Joissains-Masini](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113607

Rubrique : Ventes et échanges

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 2011, page 7005

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)